

9 août 2010 – 32^{ème} jour de grève

L'AIG montre son vrai visage

On les savait contre la grève et le syndicat, maintenant ils l'avouent et dérapent...

Le fil du rasoir

Depuis janvier 2010 et la grève de Swissport, l'AIG (Aéroport International de Genève) et ses représentants (MM. Deillon, Directeur, et Longchamp, Président) jouent leur partition sur le fil du rasoir : ils font tout pour entraver la grève mais, jusque-là, donnaient encore à voir un verni de respectabilité. C'est aujourd'hui fini : le loup sort du bois et montre ses quenottes... Pitoyable !

Les escarmouches

Rappelons les incidents précédents : 1) La veille de la grève de janvier, M. Longchamp téléphone au secrétaire du SSP pour le menacer personnellement. Ce coup de fil ne laisse aucune trace et M. Longchamp pourra démentir. Bien joué. 2) La grève du 2 janvier sera « interdite de tarmac », ce qui est contraire à la Constitution suisse mais deviendra pourtant la nouvelle règle à l'aéroport. Pas mal. 3) Des employés de l'AIG seront « prêtés » à Swissport pour remplacer les grévistes. Premier couac. 4) Le SSP se fait traiter de « flibistiers » à la radio par le secrétaire de M. Longchamp. Petit. 5) L'AIG interdit de distribuer des tracts au personnel d'ISS à la porte C1. Sans commentaire. 6) Un chef du SSA fait arracher les tracts et autocollants aux employés entrant à l'ABT. Nouveau couac. 7) M. Longchamp traîne presque 1 mois avant de réagir à la grève ISS, pour finalement proposer d'organiser lui-même le dumping dénoncé. Brillant.



MM. Deillon (à gauche) et Longchamp sont contents, ce qui les rend tout de suite plus sympathiques...

La gaffe

Mais le pire restait à venir. Voilà que l'AIG veut interdire à un délégué syndical, employé de l'AIG, de porter un autocollant de soutien aux grévistes. Son chef réclame qu'il l'enlève. Comme, le lendemain, le délégué a toujours l'autocollant, son sous-chef le convoque et lui annonce qu'il fera un rapport. Le délégué demande le rapport, on le lui refuse. Au retour de ses congés, le délégué est convoqué par le chef, qui lui parle tout l'entretien de l'autocollant et finit par lui coller un avertissement pour un prétexte déterré 3 mois après les faits : le délégué avait eu le toupet de signaler à un supérieur que la charge de travail n'était pas toujours bien répartie... Voilà qui mérite sans conteste l'avertissement donné 3 mois plus tard ! Bref : l'AIG veut empêcher les mouvements de sympathie pour les grévistes et, à cette fin, se montre dorénavant prête à tout. Inutile de préciser que le SSP va contester cette sanction fantaisiste et illégale, qui a au moins le mérite de faire tomber certains masques trop souriants...